



PAR COURRIEL

Repentigny, le 13 juin 2019

Objet : Demande d'accès concernant documents No 401731767

Madame,

Nous donnons suite à votre demande verbale, reçue le 30 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document visés par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 4 septembre 2018

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez une copie de ces articles en pièce jointe.

Si vous désirez de l'information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 450 654-4355, poste 277 ou par courriel à isabelle.falardeau@environnement.gouv.qc.ca

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Repentigny, le 4 septembre 2018

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Mario Beauchamp et Dany Beauchamp
556, grande Ligne
Saint-Alexis (Québec) J0K 1T0

N/Réf. : 7430-14-01-11941-01
401735133

Objet : Travaux dans un milieu humide situé sur le lot 5 428 279 à Saint-Alexis.

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 14 août 2018 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1, à savoir avoir aménagé un remblai et avoir creusé une tranchée de drainage dans un marais sans détenir l'autorisation préalable du ministre.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce ou ces manquements.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le 21 septembre 2018 un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en oeuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

...2

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>
Courriel : lanaudiere@mddelcc.gouv.qc.ca

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 1 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Guillaume Carreau-Lacasse au 450 654-4355, poste 256 ou à l'adresse courriel guillaume.carreau@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).



PG/gcl

Philippe Gaudet, chef d'équipe par intérim
Secteurs hydrique, agricole et pesticides

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification		
Date de l'intervention : 2018-08-14	Heure de début : 10 h 04	Heure de fin : 11 h 50
Intervention effectuée par : Guillaume Carreau-Lacasse		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200666271	Type de demande : Plainte à caractère environnemental	
Objet de la demande : H-PL / Saint-Alexis / 3526, rang du Cordon Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant le remblai en milieu humide		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301335583	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7430-14-01-1194101	N° de document : 401731767
But de l'intervention : H-PL / Saint-Alexis / 3526, rang du Cordon Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant le remblai en milieu humide	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Lot 5 428 279 à Saint-Alexis	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2176703	Type de lieu : terrain sans usage précis
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 5428279	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,974847222200:-73,678905555600	

3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Mario Beauchamp et Dany Beauchamp	propriétaire	art 53-54	Y2190685	X2176703

4 Condition météo		<input type="checkbox"/> SO
Description : Ensoleillé avec passages nuageux		<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mario Beauchamp	propriétaire du lot 5 428 279	art 53-54

5.1 Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : Mario Beauchamp		

6 Plainte		<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

7 Photo numérique		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 27	Nombre de photos intégrées au rapport : 18	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Guillaume Carreau-Lacasse avec un appareil photo de type Canon PowerShot A2100 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-14\cargu05\7430-14-01-1194101\2018-08-14		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

7.1 Modification apportée aux photos numériques		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--	---

8	Grille d'intervention annexée	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
----------	--------------------------------------	--------	--

9	Autre pièce annexée au rapport	↓↑ - +	<input type="checkbox"/> SO
----------	---------------------------------------	--------	-----------------------------

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Croquis		croquis du lieu
2	Document	1	Rôle d'évaluation foncière du lot 5 428 279
3	Document	2	Formulaire identification et délimitation milieux humides

10	Équipement utilisé	↓↑ - +	<input type="checkbox"/> SO
-----------	---------------------------	--------	-----------------------------

#	Type d'équipement	Modèle	Commentaire
1	GPS	Garmin Dakota 10	précision 3 à 10 m
2	Autre	roue de mesure truemeter modèle Measuremeter revolution	
3	Autre	Ruban à mesurer Yamayo Yeron YN30	

11	Échantillon	↓↑ - +	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------	--------------------	--------	--

12	Mise en contexte		<input type="checkbox"/> SO
-----------	-------------------------	--	-----------------------------

Une plainte est reçue à la direction régionale de Lanaudière du ministère de l'environnement. La plaignante affirme que le remblai d'un milieu humide avec des sols contenant des matières résiduelles est effectué sur le terrain situé sur le rang du cordon tout près de l'intersection des rangs grande ligne et rang du cordon.

Préalablement à l'inspection, je consulte l'application Google earth. Je constate que le remblai est visible. Je constate la présence d'une superficie plus sombre s'apparentant à de l'eau au bout du remblai. Je consulte l'atlas géomatique. Je prends en note le numéro du lot sur lequel se trouve le remblai (lot 5 428 279).

Je consulte le rôle d'évaluation foncière de ce lot. Je constate que le propriétaire de ce lot possède également la résidence située sur le lot voisin lequel forme l'intersection du rang du cordon et le rang grande ligne. Je prends en note l'adresse du propriétaire soit le 556 rang grande ligne. (voir document 1)

13	Description de l'intervention		
-----------	--------------------------------------	--	--

J'arrive à l'intersection des rangs grande ligne et rang du cordon. Je me rends à la résidence située au 556 rang du cordon. Personne n'est présent. Je me rends sur le lot voisin (lot 5 428 279). Personne n'est présent. Je débute mon inspection.

- Je constate la présence du remblai identifié par la plaignante et constaté sur les photos aériennes (photos 1-2). Je constate que le remblai possède une forme rectangulaire. Je constate une pointe de remblai dépassant le rectangle laquelle forme un triangle au sud-ouest de celui-ci. Je prends des coordonnées géographiques aux extrémités du remblai à l'aide de mon appareil GPS. Je mesure le périmètre du remblai à l'aide d'une roue de mesure. Le quadrilatère mesure 39,58 mètres par 81,30 m tandis que les faces du triangle mesurent 30,67 par 24,70 et 24 mètres. Je constate que le remblai est de la même hauteur que moi. Ainsi, je suis en mesure d'affirmer que le remblai mesure 2m de hauteur en moyenne. Je mesure le périmètre ainsi que la superficie du remblai en fonction des coordonnées géographiques prises sur le terrain. J'obtiens un périmètre de 292 m et une superficie de 3 914 m². (voir croquis)
- Je me rends à l'extrémité sud-ouest du remblai. Je constate que le remblai est constitué de sable et de matériel granulaire. Je constate des traces de roue double de camion sur la surface du remblai. Ces traces sont récentes. Je constate la présence de 24 monticules de terre mélangés à des branches qui ont été déposées sur le dessus du remblai (photos 3-4). Je creuse le front du remblai situé sur la face sud-ouest à plusieurs endroits à l'aide d'une pelle ronde. Je ne constate pas de matières résiduelles d'enfouies dans le remblai. (voir croquis)
- Je me rends en contrebas du remblai. Je constate une dépression à cet endroit. Cette dépression donne l'impression qu'il y avait jadis une accumulation d'eau à cet endroit. Je constate que la végétation est moins dense dans cette dépression. Je constate que cette dépression est raccordée au fossé du rang du cordon par une petite tranchée perpendiculaire au fossé du rang du cordon. Une accumulation d'eau est visible dans la petite tranchée perpendiculaire. (photos 5 à 10)(voir croquis)
- Je procède à une caractérisation du milieu humide à deux endroits distincts situés à 10 mètres de l'extrémité sud-ouest du remblai. Dans les deux cas, je constate que la végétation est typique des milieux humides, mais que les tests d'indicateur hydrologique sont négatifs et qu'il n'y a pas de présence de sols hydromorphes. Je me réfère à la clé synthèse- Flore ainsi qu'à la clé synthèse – Sols du *Guide d'identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*. En fonction des indices relevés sur le terrain, j'arrive à la conclusion que le milieu caractérisé est un milieu humide. Je consulte également la section diagnostic en cas de divergence des indicateurs. Encore une fois, j'arrive à la conclusion qu'il s'agit d'un milieu humide. **Manquement à l'article 22 al.1 (4) de la loi sur la qualité de l'environnement** (photos 11 à 18) (voir document 2 en annexe)

Fin de l'inspection.

14	Vérification complémentaire à l'intervention		<input type="checkbox"/> SO
-----------	---	--	-----------------------------

Je consulte les photos satellites du remblai disponible sur l'application Google earth. Les photos consultées ont été prises entre 2004 et 2017. Je constate que la présence de l'eau à l'extrémité sud-ouest du remblai varie en fonction des photos consultées. En effet, je constate que la dépression contient de l'eau en mai 2015 et en avril 2017. Je constate que la dépression ne contient pas d'eau en septembre 2004, août 2005, avril 2012, mai 2016, octobre 2016, septembre et octobre 2017.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Le 29 août 2018, je communique avec Mario Beauchamp, propriétaire du lot 5 428 279. Il affirme avoir autorisé l'entrepreneur général art 23-24 à venir remblayer son lot. Il me dit que la municipalité de Sainte-Julienne vient également déposer du matériel sur son lot.

Il me dit que cela fait entre 3 et 5 ans qu'il y a du matériel de déposé sur son lot. Il me dit que le terrain situé sur ce lot était mou et plein d'eau. Il me dit qu'il égalise son terrain afin que celui-ci prenne de la valeur.

Il affirme que art 53-54 se plaignait que l'eau qui s'accumulait sur son lot inondait également le terrain de celui-ci. Il dit qu'au mois d'octobre 2017, il a demandé à l'entrepreneur art 23-24 de creuser une tranchée entre son lot et le fossé du rang du cordon afin de drainer l'eau de son terrain vers le fossé.

Je l'informe que tout travaux réalisés dans un milieu humide doit être autorisé au préalable par le ministre. Il me dit qu'il mettra une corde afin de limiter l'accès à son lot et qu'il mettra une pancarte indiquant qu'il est interdit de déposer du matériel sur son lot. Il me dit également qu'il informera l'entrepreneur qui dépose actuellement du matériel sur son lot qu'il ne peut plus déposer du matériel sur son lot.

15 Conclusion

Lors de cette inspection, j'ai été en mesure de confirmer que le remblai a été aménagé dans un milieu humide et qu'une tranchée a été creusée pour le drainer. Ainsi, je suis en mesure de confirmer le bien-fondé de la plainte. Lors de cette inspection, j'ai constaté un manquement à l'article 22 al.1(4) de la Loi sur la qualité de l'environnement.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + SO

1	Manquement : Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques visés à la section V.1, à savoir avoir aménagé un remblai et avoir creusé une tranchée de drainage dans un milieu humide sans détenir l'autorisation préalable du ministre.	Degré de gravité des conséquences : Mineur
	Référence légale : article 22 al.1(4) de la loi sur la qualité de l'environnement	
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : La plaignante qui a fait la plainte craint que l'activité de remblai du milieu humide inonde son terrain. Toutefois elle n'a pas affirmé que son terrain ait été affecté pour l'instant.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Les conséquences sont : Pratiquement irréversibles Explication : Le remblai du milieu humide est pratiquement irréversible compte tenu de la quantité de matériel déposé et des années écoulées depuis le début du remblayage. Cependant il est possible de colmater la tranchée qui a été créé afin de drainer le milieu humide et ainsi sauver la portion du milieu restante.	
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible (modéré) Explication : Le bassin versant du milieu est constitué principalement de champs agricoles. Ainsi, je considère que le bassin versant est déjà dégradé. Perturbations anthropiques au pourtour du site. Biodiversité faible ou moyenne.	Gravité objective du manquement de catégorie : B	

16.1 Facteurs aggravants SO

16.2 Facteurs atténuants SO

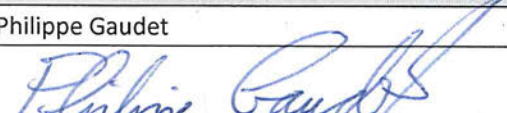
17 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention et de faire parvenir un avis de non-conformité au propriétaire du lot 5 428 279 afin de lui signifier par écrit le manquement constaté lors de cette inspection. De plus, je recommande d'informer la plaignante des conclusions de mon inspection.

Rédigé par : Guillaume Carreau-Lacasse	Fonction : Inspecteur
Signature :	Date de signature :

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Philippe Gaudet	Fonction : Chef d'équipe par intérim
Signature : 	Date : 2018-09-04

Commentaires : D'accord. Planifier un suivi de manquement sans inspection pour assurer la mise en place de correctifs.

Annexe photo
401731767



photo 1
vue d'ensemble du remblai



photo 2
vue d'ensemble du remblai



photo 3
monticule de sol et de branche sur le dessus du remblai



photo 4
monticule de sol et de branche sur le dessus du remblai



photo 5
dépression au bout du remblai



photo 6
fossé du rang du cordon

Annexe photo
401731767



photo 7
fossé du rang du cordon



photo 8
petite accumulation d'eau entre le remblai et le fossé



photo 9
petite accumulation d'eau entre le remblai et le fossé



photo 10
petite accumulation d'eau entre le remblai et le fossé



photo 11
première station d'identification



photo 12
sondage du sol à la première station d'identification

Annexe photo
401731767



photo 13
première station d'identification



photo 14
première station d'identification



photo 15
première station d'identification



photo 16
première station d'identification



photo 17
seconde station d'identification



photo 18
sondage à la seconde station d'identification

Cheruis du lieu



Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le
Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2018

Échelle : 1 / 874



Rôle d'évaluation foncière

Document 1

Municipalité de: **Saint-Alexis**

en vigueur pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse: **RANG DU CORDON**
Cadastre(s) et numéro(s) de lot: **5428279**
Numéro matricule: **9092-98-7245-0-000-0000**
Utilisation prédominante: **Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)**
Numéro d'unité de voisinage: **5910**
Dossier n°: **489948**

2. Propriétaire

Nom: **MARIO BEAUCHAMP** (450)-831-3783
Statut aux fins d'imposition scolaire: **Personne physique**
Adresse postale: **556 GRANDE LIGNE, SAINT-ALEXIS, QC J0K 1T0**
Date d'inscription au rôle: **2000-01-01**
Nom: **DANY BEAUCHAMP**
Statut aux fins d'imposition scolaire: **Personne physique**
Adresse postale: **556 GRANDE LIGNE, SAINT-ALEXIS, QC J0K 1T0**
Date d'inscription au rôle: **2013-10-08**

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Caractéristiques du terrain

Mesure frontale: **201.28 m**
Superficie: **17 242.80 m²**

Caractéristiques du bâtiment principal

Nombre d'étages:
Année de construction:
Aire d'étages:
Genre de construction: **À étages entiers**
Lien physique:
Nombre de logements:
Nombre de locaux non résidentiels:
Nombre de chambres locatives:

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché: **2014-07-06**
Valeur du terrain: **17 200 \$**
Valeur du bâtiment:
Valeur de l'immeuble: **17 200 \$**
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur: **9 800 \$**

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation: **Résiduelle**

Valeur imposable de l'immeuble: **17 200 \$** Valeur non imposable de l'immeuble: **0 \$**

Répartition des valeurs	Source législative		Article	Alinéa
	Montant	Nom de la loi		
Imposabilité				
Terrain imposable	17 200 \$			
Bâtiment imposable	0 \$			
Immeuble imposable	17 200 \$			

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
Pas de strate arborescente					
total					
Arbustive/ Régénération					
Pas de strate arbustive					
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
Typhacea latifolia	85	65,4	0	O	OBL
Carex sp.	45	34,6	N	N	FACH
	130	100			
total					

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

1 (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

0 (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

OUI NON

Description des strates

Strate arborescente : Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	<input checked="" type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non	Type : Étang Marais Marécage Tourbière Si tourbière : Tourbière boisée - Fen ouvert - Bog ouvert
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non	
Présence de sols hydromorphes?	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non	
Cette station est-elle un MH ?	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non	
Notes et croquis			

Section 5 - VÉGÉTATION

ESPÈCES par strate	H (m)	% absolu	% relatif	Espèce dominante (O/N)	Statut
Arborescente					
total					
Arbustive/ Régénération					
total					
Non ligneuse – rayon de la station pour cette strate = 1m - 2m - 5 m					
<i>Typhaceae latifolia</i>		40	33,3	N	
<i>Carex sp.</i>		40	33,3	N	
<i>Carex sp.</i>		40	33,3	N	
		120%			
total					

Test de dominance

Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH

1 (A)

Nombre d'espèces dominantes NI

0 (B)

La végétation est-elle dominée par les hydrophytes ? (A>B)

NON

Description des strates

Strate arborescente : Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.

Strate arbustive : Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.

Strate non-ligneuse : Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	<input checked="" type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non	Type : Étang Marais Marécage Tourbière Si tourbière : Tourbière boisée - Fen ouvert - Bog ouvert
Test d'indicateurs hydrologiques positif?	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non	
Présence de sols hydromorphes?	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non	
Cette station est-elle un MH ?	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non	
Notes et croquis			